

INFORMATION

CCRF

Audience bilatérale de **CCRF-FO** avec la nouvelle Directrice Générale
du 13 février 2018

Quel avenir pour la DGCCRF ?

Le 13 février 2018, Mme Virginie BEAUMEUNIER, nouvelle Directrice Générale de la DGCCRF, a reçu le syndicat **CCRF-FO**, en présence de Mme Coralie OUDOT, Sous-Directrice des ressources humaines, des affaires financières, de la qualité et de la performance.

La délégation **FO** était représentée par Françoise LAGOUANERE (SG CCRF-FO), Dominique GENDRON (SG Adjoint CCRF-FO) et Philippe GRASSET (SG Fédération des Finances FO).

Nous avons consacré cette première prise de contact aux sujets qui nous paraissaient essentiels :

- Le rétablissement de la chaîne de commandement ;
- Les effectifs ;
- La revue des missions ;
- Les indicateurs et les pratiques de management (ces 2 points étant liés !).

Cette première rencontre a notamment permis d'éclairer Mme BEAUMEUNIER et Mme OUDOT, qui se sont montrées très à l'écoute, sur les problématiques concrètes vécues par les agents de la DGCCRF et de replacer l'humain au centre des débats.

Le voile sur la feuille de route du Ministre concernant l'avenir de la DGCCRF dans le cadre « Action Publique 2022 » a été un peu levé... et la partie visible de l'iceberg est particulièrement inquiétante pour l'avenir de la DGCCRF et de ses agents :

- La disparition d'implantations départementales n'est plus un tabou.
- Les baisses d'effectifs risquent fort de se poursuivre.
- La culture de la performance est bien ancrée.
- La pérennité des DIRECCTE est loin d'être assurée.
- L'interministérialité est incontournable.
- La chaîne de commandement reste toujours à définir.
- L'externalisation de la mission « hygiène en remise directe » se précise.

Une seule certitude : l'orientation retenue pour la DGCCRF sera présentée au prochain Conseil des Ministres du 21 février prochain.

◆ Valeurs CCRF-FO :

En premier lieu, nous avons présenté les valeurs du syndicat **CCRF-FO**, qui guident nos analyses, notre ligne de conduite et nos actions :

- **FO** est tout à la fois un syndicat **réformiste et militant**.
- Nous ne jouons pas l'opposition systématique et dogmatique à toute réforme et agissons avec **pragmatisme**, toujours dans l'intérêt du Service Public et des agents.
- Nous sommes, par là-même, **très attachés à la qualité du dialogue social... qui a été très dégradé à la DGCCRF ces dernières années** (passages en force systématiques, non respect des règles élémentaires de fonctionnement du CT directionnel...).
- Nous ne sommes **pas co-gestionnaires** et participons aux négociations, sur la base de nos revendications.
- Le pragmatisme syndical ne saurait, en effet, s'exonérer du respect de nos **valeurs fondamentales** (liberté, indépendance, attachement aux valeurs républicaines, défense du Service Public Républicain) et de notre objectif de progrès social.

◆ Le rétablissement de la chaîne de commandement :

Nous avons exposé notre positionnement et notre détermination à arriver au rétablissement de la chaîne de commandement par un schéma de sortie des DDI et interrogé la Directrice Générale sur la feuille de route de Bruno LE MAIRE.

→ Positionnement FO :

Pour le syndicat **CCRF-FO** et la **Fédération des Finances FO**, soutenus par la Confédération FO, la réorganisation de la DGCCRF, dont l'objectif premier est le rétablissement de la chaîne de commandement, ne peut passer que par la sortie des DDI, que nous revendiquons depuis le départ.

Nous avons remis à la Directrice Générale notre schéma stratégique détaillé de réorganisation de la DGCCRF, qui avait été communiqué au Cabinet d'Emmanuel MACRON, alors Ministre de l'Economie, ainsi qu'à la Mission AUVIGNE/MASUREL. Il est joint au rapport de la Mission. **Notre positionnement, très clair et explicatif, n'a pas évolué au gré du temps...**

Le schéma UT DIRECCTE, tel qu'il était envisagé avant la parution de la circulaire FILLON du 31 décembre 2008, est pour nous de nature à répondre à la nécessité de rétablissement de la chaîne de commandement.

De nombreux **exemples concrets de dysfonctionnements graves**, justifiant la sortie des DDI ont été donnés à l'Administration durant tout le processus de discussion avec les OS.

Nous avons fait remarquer à Mme BEAUMEUNIER que cela n'était et n'est, de toute évidence, pas suffisant pour justifier pleinement l'intégration dans le schéma UT DIRECCTE.

Encore convient-il de démontrer que l'intégration dans les DDI n'est pas compatible avec la nature même de la DGCCRF :

- D'une part, **CCRF-FO** a toujours déploré le fait que notre Direction Générale n'ait jamais œuvré pour démontrer toute la **pertinence de ce schéma sur le plan économique**. Il s'agit, à notre sens, de la première étape à franchir pour plaider ce schéma de réorganisation.

La DGCCRF est une administration stratégique de contrôle économique et, dès lors, ses services ont une place légitime et utile au sein de ces structures régionales.

Nous avons démontré dans notre schéma de réorganisation de la DGCCRF comment éviter une simple juxtaposition stérile des compétences de chaque Pôle des DIRECCTE (approche par filières économiques, bonnes pratiques de mutualisations et d'échanges d'informations économiques...).

- D'autre part, la DGCCRF n'est pas un service public voué à se contenter de **RÉAGIR** à la survenance des crises. Au contraire, il s'agit d'une administration qui doit être organisée pour pouvoir **PRÉVENIR** ces crises. **Seule une organisation nationale, sans césure, organisée en réseaux et parfaitement déclinée jusqu'au niveau local peut permettre à la DGCCRF d'assurer pleinement ce rôle essentiel.**

L'affaire LACTALIS démontre bien à quel point l'état a été défaillant en la matière. Nous avons été en capacité de réagir dans l'urgence, mais nous avons été incapables de prévenir une telle crise.

Mais cette affaire démontre également toute la nécessité de maintenir les implantations départementales et de renforcer leurs effectifs, ce que CCRF-FO revendique.



→ État du dossier de réorganisation de la DGCCRF :

Nous avons fait part de nos inquiétudes et de celles des personnels quant au traitement du dossier dans le cadre « Action Publique 2022 ».

Il ressort du cycle de groupes de travail qui se sont tenus à Bercy en octobre et novembre 2017 que notre Ministre actuel, Bruno LE MAIRE, semble reprendre à son compte, avec une certaine conviction, le schéma de rétablissement de la chaîne de commandement par l'intégration dans les DIRECCTE des agents CCRF actuellement en DDI, qui était porté par Emmanuel MACRON... **mais se trouve de toute évidence confronté aux mêmes blocages interministériels, exacerbés par le programme "Action Publique 2022".**

Il semblerait, en outre, que Bruno LE MAIRE se soit notamment orienté sur une proposition d'organisation régionale de la DGCCRF au sein des Pôles C DIRECCTE, avec des **unités infra régionales à définir le cas échéant à partir d'un principe de modularité en fonction des territoires et des compétences...** et qui ne seraient plus nécessairement implantées au niveau départemental !

En tout état de cause, toute proposition de sortie des DDI se heurte encore et toujours à une **forte opposition de la part du SGG et du SG du Ministère de l'Intérieur**, qui ont présenté en CT des DDI leurs options privilégiées de "préfectoralisation" totale des services de l'Etat.

Nous avons donc fait part à Mme BEAUMEUNIER de notre souhait d'avoir connaissance des différents scénarios proposés par le Ministre et des prochaines échéances sur le traitement de ce dossier dans le cadre « Action Publique 2022 ».

La Directrice Générale nous a indiqué que la méthode consistait non pas à discuter des synergies mais à partir du recentrage sur les missions prioritaires pour en déduire un schéma organisationnel sans double interministérialité... mais tout en continuant à travailler avec les Préfets en interministériel...

Elle a précisé que les implantations des services CCRF en départements pourraient ne pas correspondre à celles des UT DIRECCTE actuelles et a confirmé ce que nous redoutions : les mutualisations régionales des effectifs opérationnels sont une piste privilégiée et une unité infra régionale CCRF pourrait couvrir plusieurs départements... mais un accompagnement des agents impactés sera mis en place !!!

C'est donc bien le maintien des implantations territoriales qui est en jeu !

Mme BEAUMEUNIER a, en outre, fait remarquer que le périmètre « Action Publique 2022 » couvrirait l'ensemble des Administrations Publiques... et que c'était donc bien TOUTES les Administrations qui allaient être impactées dans leurs missions et leur organisation (**y compris donc les DIRECCTE !**).

Le dossier est en cours et le Ministre communiquera ses orientations générales lors du Conseil des Ministres du 21 février prochain.

CCRF-FO a, par ailleurs, interrogé la Directrice Générale sur l'impact pour la DGCCRF du lancement en Bourgogne Franche-Comté de diverses **expérimentations** d'interdépartementalité, de modularité et de « simplifications administratives », dont celle portant sur la possibilité donnée aux Préfets de déroger aux normes réglementaires.

Mme BEAUMEUNIER a précisé qu'elle allait prochainement se rendre à Besançon pour étudier la situation.

◆ **Les effectifs :**

CCRF-FO a tenu à revenir sur la question essentielle des effectifs de la DGCCRF, sacrifiés sur l'autel du dogme de l'austérité budgétaire :

→ **Baisse des effectifs niée par les Ministres:**

La DGCCRF a subi une baisse drastique des effectifs dans le cadre de la RGPP. Cela ne fait aucun doute et il est troublant que ce fait indéniable ait pu être contesté à l'occasion de l'affaire LACTALIS par la Ministre de l'Agriculture... et par le Ministre de l'Économie lui-même !

→ **Conséquences de la baisse des effectifs :**

Les capacités de présence et de réactivité de la DGCCRF sur le territoire se sont amoindries de manière alarmante. La **baisse significative de la pression des contrôles explique d'ailleurs en grande partie les pratiques déviantes des professionnels (affaire LACTALIS !!!)**



→ **Solutions :**

Les schémas régionaux de mutualisation (qui, nous l'avons rappelé à Mme BEAUMEUNIER, ne nous ont jamais été communiqués en dépit des engagements de la DG !) et les pseudo-solutions d'interdépartementalité n'apportent de toute évidence aucune réponse satisfaisante, tant **les effectifs sont passés en-dessous du seuil critique.**

Dans le cadre « Action Publique 2022 », la solution miracle consiste à prioriser les missions, à en abandonner certaines et à en déléguer d'autres...

→ **Pour FO :**

- Seul un plan pluriannuel de recrutement permettra de repasser au-dessus du seuil critique de fonctionnement.
- La fixation des effectifs cibles doit être entièrement revue, en prenant en compte la réalité économique de chaque département et en visant une adaptation des moyens aux missions.

Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle.

Les TN sont réparties sur les départements en se basant sur les secteurs à enjeux économiques alors même que les effectifs réels ne se trouvent pas en corrélation (CCRF-FO a mentionné le cas d'un département en sous-effectif notoire, qui ne compte plus que 4 agents sur le terrain - 13 au 1er janvier 2010 - mais qui doit participer aux TN sur lesquelles il est désigné d'office compte tenu d'un grand nombre d'enjeux... et se porter obligatoirement volontaire, sous la pression du Pôle C, pour nombre d'autres TN sans en avoir la capacité !).

Nous avons exigé des explications sur ce point extrêmement important, tant les pratiques actuelles engendrent incompréhension, tensions et souffrance au travail.

CCRF-FO a rappelé son souhait (exprimé au dernier CT directionnel de décembre 2017) d'avoir communication de la situation et de la répartition détaillée des effectifs pour 2018, par région et par département. Ce point doit absolument être mis à l'ODJ du prochain CT directionnel prévu le 13 mars.

Nous avons, par ailleurs, interrogé Mme BEAUMEUNIER sur sa stratégie : renforcer les brigades LME des Pôles C au détriment des implantations départementales ?

Mme BEAUMEUNIER a pris bonne note des problèmes et de notre demande et indiqué que la réorganisation avait notamment pour objectif d'alléger les tâches de pilotage et de réorienter les emplois des trois pans de missions CCRF vers le terrain, **d'autant plus que les réductions d'effectifs pourraient se poursuivre.** Dans ce cadre, les équilibres sont à redéfinir.

Elle a précisé que la date du prochain CT directionnel serait sans doute reculée.

◆ **La revue des missions :**

Nous avons fait remarquer que le seul objectif de la revue des missions était de mettre en adéquation les missions avec les faibles moyens humains disponibles.

Pour **FO :**

- La DGCCRF doit impérativement conserver toutes les missions relevant de son cœur de métier. Il convient de les définir clairement et de décharger les agents de tout le reste.
- **Le recentrage sur les missions DGCCRF, avec abandon du transversal (secrétariat général dans les DDI, contentieux pour l'ensemble de la DDI,...) et du périphérique (notamment participation aux diverses commissions préfectorales...) est pour nous de nature à justifier la présentation, par Bercy, d'un schéma de sortie des DDI cohérent, en partant des missions pour en déduire une nouvelle organisation.**
- Au delà, il ne relève pas du rôle d'une organisation syndicale telle que **FO** de collaborer à la destruction d'emplois par la participation à une revue des missions.
- **FO** s'opposera à toute revue des missions ayant pour effet, voire pour objet, de justifier la disparition d'implantations départementales.

Il nous a néanmoins paru important d'éclaircir certains points, concernant notamment la problématique des contrôles relevant de l'hygiène et le droit au contrôle opposable.

→ Hygiène :

Lors des GT qui se sont tenus à Bercy, la DGCCRF s'orientait sur les contrôles de second niveau concernant la mission hygiène en remise directe.

Depuis, l'affaire LACTALIS a bien démontré ce que **FO** dénonce depuis toujours : **les carences et les limites des délégations et des contrôles de second niveau, guidés par la pure contrainte budgétaire.**

Nous avons fait remarquer qu'il convenait impérativement de définir clairement ce que recouvre le terme « hygiène » car, pour FO, la problématique se situe au niveau des champs de compétences partagées, au cas particulier avec la DGAL.

Mme BEAUMEUNIER a indiqué que les délégations envisagées portaient exclusivement sur l'hygiène en remise directe et qu'elles concernaient l'hygiène des locaux.

Pour **FO**, la mission « hygiène » pure (locaux, personnels, ...) relève plus particulièrement du champ de compétences de la DGAL.

Mais l'affaire LACTALIS, qui fait ressortir la problématique de la vision d'ensemble du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, pourrait avoir des conséquences graves pour l'avenir de la DGCCRF et de ses agents.

En effet, nous constatons actuellement diverses orientations tendant à des tentatives de rapprochement des services DGAL et DGCCRF sur le sujet, qui sont particulièrement inquiétantes tant elles ressemblent à des velléités de fusion/absorption, quand il ne s'agit pas de suggérer la création d'une agence regroupant les moyens opérationnels DGCCRF/DGAL !

CCRF-FO a souhaité avoir connaissance de l'évolution de ce dossier et du positionnement de la DGCCRF.

La Directrice Générale a répondu que les délégations demeuraient la piste privilégiée...

Par ailleurs, nous avons fait remarquer que cette même affaire nous amenait à nous interroger sur la problématique du CPMM (conditions d'exercice, critères d'analyse des risques,...) dans des DDI sinistrées en effectifs... CCRF-FO a souhaité avoir connaissance des perspectives d'évolution du CPMM et a demandé à être associé à la réflexion.

Mme BEAUMEUNIER a convenu que cette interrogation était légitime et qu'une réflexion allait effectivement être engagée.

→ Droit au contrôle opposable :

Dans le cadre du projet de loi « pour un État au service d'une société de confiance », la DGCCRF est notamment concernée par la problématiques du droit au contrôle, qui pose une série de questions sur la nature même des contrôles DGCCRF et de leurs suites, outre son impact sur l'activité des services.

Nous avons interrogé Mme BEAUMEUNIER sur les conséquences, qui pourraient être lourdes pour la DGCCRF.

Elle a indiqué que les conséquences n'étaient pas évaluables pour l'heure et qu'il convenait d'attendre la promulgation de la loi ESSOC.

◆ Les indicateurs et les pratiques de management :

Nous avons insisté sur le fait que les indicateurs DGCCRF étaient un véritable problème, qui ne faisait que s'aggraver dans le temps :

- ils sont beaucoup trop nombreux,
- ils ne sont pas utilisés comme des marqueurs de l'activité des services, mais comme des objectifs quantitatifs contraignants à tenir impérativement,
- ils sont de ce fait utilisés comme moyen de pression envers les services et les agents,
- ils cantonnent le rôle de « pilotage » des Pôles C des DIRECCTE à une surveillance étroite et constante de leur réalisation,
- **l'indicateur de productivité est tout particulièrement dangereux**, tant il a immédiatement été interprété comme un véritable objectif assigné aux services, entraînés par là-même dans la course aux bûchettes au détriment de la qualité du contrôle. **Il génère des méthodes de management extrêmement agressives (division, culpabilisation, stigmatisation notamment des agents utilisant des droits syndicaux) et provoque une intolérable souffrance au travail.**

Pour **CCRF-FO** :

- **Il est impératif d'initier un travail de fond sur le sujet, ainsi que sur le rôle des Pôles C.**
- Le pilotage régional des politiques publiques mises en œuvre au plan départemental ne doit pas consister en un travail de bureaucratie stérile, consistant essentiellement à surveiller un tableau de bord surchargé d'indicateurs et à mettre constamment la pression sur le niveau départemental pour tenir des objectifs qui n'ont pas lieu d'être.
- Le niveau régional doit bien au contraire pouvoir se consacrer pleinement aux tâches d'animation, de coordination et d'aide à l'enquête. C'est ce qu'attendent les agents et il en va de la cohérence et de la réactivité de l'ensemble du réseau DGCCRF.

Mme BEAUMEUNIER a convenu du fait que le nombre d'indicateurs pourrait être revu et que le pilotage devait être allégé.

Elle a pris bonne note des méthodes de management décrites.

En revanche, la Directrice Générale considère que l'indicateur de productivité est un indicateur de performance et qu'il constitue, à ce titre, une cible à atteindre !

« Action Publique 2022 » a permis la réouverture du dossier DGCCRF... mais est un véritable chantier de démolition pour l'ensemble des services de l'État.

La boîte de PANDORE est ouverte !

Le syndicat CCRF-FO demeurera extrêmement vigilant et persistera à défendre les agents et sa conception d'une DGCCRF cohérente et efficace.

